



Société des Cafetiers, Restaurateurs
et Hôteliers de Genève

Collecte et facturation des déchets urbains des entreprises

Rappel des points importants

- Achat de conteneur si en location (voir avec prestataire actuel ou dans un magasin de votre choix, en plastique, norme EU).
- Penser à faire pucer votre conteneur
(contacter le service : entreprises.vvp@ville-ge.ch).
- Identification des conteneurs (nom de l'entreprise, adresse, type de déchet).
- Possibilité de collecte en sacs par VVP (facturation forfait). Cela doit tout de même rester des exceptions.
- **OBLIGATOIRE** : Courrier pour toute demande d'exemption avec justes motifs (par exemple problématique de logistique). Les entreprises qui n'auront pas envoyé de courrier/mail seront facturées d'office au forfait.
- Contrôles par VVP des exemptions (tri des déchets, lavures !!!).
- **IMPORTANT** : Mise à jour des informations sur le répertoire des entreprises genevoises (REG).
- Nouveaux horaires pour déposer ses déchets sur l'espace public à compter du 1^{er} janvier 2023 : la veille de la collecte à partir de 19h00.